

AB DENTAL

Société par actions simplifiée

Au capital de 4 000 euros

Siège social : 28 Rue du Gaz, 33210 LANGON

888 727 070 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DU PRESIDENT DU 1^{ER} AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le premier avril,

A dix heures,

Le Président, Monsieur Bastien GUERRERO,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré par décision du Président, sous réserve de la ratification de la décision par la plus proche décision collective des associés,

A pris la décision suivante :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article « ARTICLE 4 - Siège social » des statuts,

DECISION UNIQUE – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Le Président décide de transférer le siège social du 28 Rue du Gaz, 33210 LANGON, au 22 F Route de Bazas – ZI Dumès, 33210 LANGON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 – Siège social

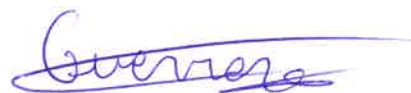
Le siège social est fixé : 22 F Route de Bazas – ZI Dumès, 33210 LANGON.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu à cet effet.

Le Président,

Monsieur Bastien GUERRERO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Guerrero', with a long horizontal stroke extending to the right.